Organisation des évaluations communes par année scolaire (2021-2022) Degré secondaire I (cycle 3) : 10^e année

Canton	Disciplines évaluées	Type d'épreuve, appellation et conception	Objectifs de l'évaluation	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
JU	Français Mathématiques	Épreuve à visée diagnostique. Les épreuves communes de référence servent à piloter les apprentissages des élèves (hiérarchisation des besoins individuels et collectifs, remise à niveau de certains élèves). Les groupes de rédaction, supervisés et coordonnés par un groupe de conduite (coordinateurs et coordinatrices disciplinaires, responsable CEVES, responsable de la section enseignement), élaborent les épreuves, les valident dans des classes et rédigent le document d'accompagnement.	Le Département de l'instruction publique met à la disposition des enseignant.es des épreuves de référence en vue de vérifier l'atteinte des objectifs du PER (Plan d'études romand), de situer la progression des élèves et d'adapter leur enseignement aux besoins identifiés. Il en précise les modalités d'utilisation. Les résultats permettent au Département de recueillir des données utiles au pilotage de l'enseignement et, au besoin, de prendre des mesures d'ajustement.	Toutes et tous les élèves passent les épreuves dans les mêmes conditions. Elles sont organisées sur une période d'une semaine au mois d'octobre. Elles se déroulent tous les deux ans.	Aux élèves et à leurs RL: pour chaque discipline, un bulletin avec les scores exprimés en stanines. Aux enseignant.es: pour chaque domaine d'étude, une liste des résultats de leurs élèves avec indication du stanine à côté du résultat de chaque élève. En plus, ils-elles reçoivent un document à part avec les barèmes exacts des stanines; ce document, sorte de clef de décodage, permet de contrôler les stanines indiqués sur la liste récapitulative des résultats par domaines d'étude.
ті	Allemand (oral)	Épreuve à visée diagnostique. Les épreuves cantonales [prove cantonali] sont réalisées par des expert.es. Sur la base d'un plan pluriannuel, les épreuves peuvent concerner plusieurs disciplines dans une optique interdisciplinaire.	Ces évaluations visent plusieurs objectifs: - vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire - fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal - assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements.	Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions.	Aux élèves et à leurs RL : Aucune information. Aux enseignant.es : Rapport à disposition. Aux établissements : Rapport à disposition.

CEVES : Cellule d'évaluation et de statistique du Service de l'enseignement

RL: représentantes légales et représentants légaux

Stanine (STAndard NINE): méthode de classement qui permet de diviser la distribution des résultats des élèves sur une échelle avec neuf intervalles. Ce score est situé sur une échelle de 1 à 9 : au-dessus de la moyenne ou élevé (9, 8, 7), moyen (6, 5, 4) et sous la moyenne ou bas (3, 2, 1).